

Le bisse

Autor(en): **Zermatten, Maurice**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **12 (1985)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-912042>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sommaire

Le bisse	2
Résultats des votations fédérales du 2 décembre 1984	5
Heidi et Jessica	6
Swiss-Vidéo	7
Vacances en Suisse Pro Juventute	7
Tempête sur «Capdy Farm»	8
Communications officielles	
– Autorités fédérales en 1985	9
– Assurance-Chômage (AC)	9
– Votations fédérales	10
– Radio Suisse Internationale	11
– Taxe sur les poids lourds et vignette autoroutière	11
– Modifications dans la législation sur la nationalité suisse	11
Pages locales:	12–16
Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger:	
– Action nationalité	17
– Congrès des Suisses de l'étranger	18
– Coin du livre	19
– Camp itinérant	20
– Symposium «New Vistas»	21
Rétrospective 1984	22

S. A. suisses

Conseils dans la fondation, l'acquisition par héritage ou l'administration de sociétés anonymes en Suisse: planification ou contrôle financiers, conseils juridiques ou fiscaux, représentation de membres absents.

Treuhand Sven Müller

Birkenrain 4 CH-8634 Hombrechtikon-Zürich
Tél. 055/42 21 21 Téléx 87 50 89 sven ch

Le bisse

Ecrivain et poète, Maurice Zermatten est né le 22 octobre 1910 à St-Martin. Après avoir obtenu la licence en lettres à l'Université de Fribourg, il devient professeur de littérature française au Gymnase de Sion.

Auteur de nombreuses publications, il reçoit le Grand Prix Catholique de Littérature, le Prix Gottfried Keller et le titre de Docteur honoris causa à l'Université de Fribourg.

Le bisse a été, de siècle en siècle, au centre des préoccupations paysannes dans notre haute vallée du Rhône. C'est la conséquence de la sécheresse de notre climat et de la pauvreté de notre terre où le rocher, partout, affleure. Pour cinquante générations de nos ancêtres, l'eau aura signifié la vie. Sans eau, pas de récoltes; la sécheresse c'est la misère et la mort. Le bisse c'est la veine qui transporte l'élément vital dans ce grand corps assoiffé sous le soleil. C'est affirmer par-là même que le bisse est aussi ancien que notre civilisation. Des farfelus s'ingénient à nous faire croire que les Arabes, entendons: les Sarrasins, nous auraient enseigné l'art de ne pas mourir de faim. C'est un art que l'homme découvre en lui dès qu'il se trouve dans le péril. Je regarde jouer des enfants près d'un point d'eau. Avec un morceau de bois ou un caillou, ils inventent spontanément de véritables réseaux de canalisations. Le flot léger dérive au gré de leurs caprices. Victoire d'un petit garçon sur la fatalité d'un cours d'eau qui suit la ligne de sa plus grande pente. Le barrage fragile rompt les lois physiques et l'eau se répand là où elle ne voulait pas aller.

C'est condamner l'homme de nos montagnes à l'imbécillité que de prétendre que pendant des siècles et des siècles il aurait vécu dans le voisinage de nos torrents et de nos rivières sans avoir l'idée de s'en servir pour lutter contre la faim. Sous la rigueur de nos étés,

Par Maurice Zermatten⁽¹⁾

ses récoltes brûlent. L'ardeur caniculaire est mortelle. Et le flot, à cent pas, à mille pas, roule, inutile, vers le Rhône... Le remède existe, dans la pièce voisine, pendant que le malade souffre dans son lit et va mourir. Et personne n'aurait l'idée d'aller le chercher?...

Je veux dire que le bisse est aussi ancien que notre agriculture, que nos sentiers, que nos chemins, que nos maisons. La vie collective, à la montagne en particulier, n'a été possible que grâce à lui. Son utilisation, en revanche, s'est améliorée au cours des siècles. Pour réaliser de longues conduites, dans une topographie accidentée, difficile, il a fallu que la communauté s'organise, qu'elle prenne conscience de ses moyens collectifs. Ce n'est pas dans le pouvoir d'un homme seul de jeter des chéneaux le long des parois de rochers qui paraissent infranchissables. L'exemple du vieux bisse de Savièse est le témoin le plus éclairant d'une victoire qui n'a pu être obtenue que par la conjugaison de toutes les forces disponibles dans une région chaque année menacée de famine. Le bisse ou la mort... Et ces hommes du XIII^e siècle ont fait ce qui nous paraît aujourd'hui un véritable miracle: ils ont arrimé l'aqueduc à la paroi des vertiges avec une audace et une intelligence qui nous laissent dans la perplexité.

Ainsi, tout le Valais, peu à peu, s'est doté d'un immense réseau de canalisations fragiles qu'il fallait, chaque printemps, remettre en état de servir. Travail de fourmi, obstination séculaire, fabuleuse entreprise qui requiert l'énergie de tous les hommes et de toutes les femmes, car les femmes, comme les hommes, prennent part aux corvées. Elles manient le pic et la pelle comme les hommes. Elles vont «prendre l'eau»,



comme les hommes, à toutes les heures du jour et de la nuit, par tous les temps. Comme les hommes, la nuit, s'éclairant à la lanterne, elles « posent l'eau » sur le pré, en surveillent le cheminement, la déplacent, et vont d'une parcelle à l'autre, n'en perdant pas une goutte dans le temps que le règlement leur accorde.

Car le bisse n'est pas qu'une conduite d'eau inscrite dans la terre et entre les terres. C'est toute une organisation fondée sur les besoins de tous et défendant équitablement les droits de tous. On appelle « ratement du bisse » l'ensemble des dispositions prises pour gérer l'utilisation des eaux amenées dans un secteur déterminé de la région. Il contient la liste complète des ayants droit, l'indication des surfaces arrosables et le temps accordé à chacun, calculé au prorata de ses biens. Comme, dans l'ancien temps, les gens ne s'embarrassaient pas de l'écriture, le tout figurait sur des « bâtons de bisse », à quatre faces, contenant, sur chaque côté, les données essentielles: 1. la marque domestique; 2. le jour du tour; 3. la durée pendant laquelle l'eau était disponible; 4. les divisions du secteur en parchets.

Ces bâtons de bisse contiennent donc une ébauche de comptabilité, valable quelle que soit la date de la « levée du bisse ».

Cette date varie d'une année à l'autre, selon la précocité de la saison. En général, c'est en mai que le besoin des arrosages commence à se faire sentir. Le procureur, ou directeur du bisse, décide du jour et convoque tous les ayants droit à prendre part à la manœuvre du nettoyage. Parce que les bisses sont « déchargés » pendant l'automne et l'hiver. Dès le premier jour, le bisse est levé. Et le tour commence. Il dure le temps nécessaire à l'arrosage de toutes les propriétés du secteur, soit, entre une vingtaine et une trentaine de jours. Après commence le deuxième tour, puis, éventuellement, le troisième. L'arrosage commence, comme de juste, par les propriétés les plus basses, donc les plus menacées par la sécheresse, et remonte la pente, jour après jour. Il existe des bisses superposés: celui d'en-bas; celui du milieu; celui du haut de la côte. Chacun a son organisation propre, son consortage particulier; son ratement à lui. Ils agissent dans une totale indépendance

bien qu'ils concernent les mêmes gens.

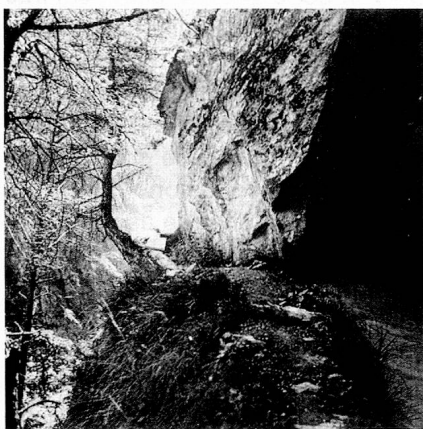
Il faut bien noter que ces consortages, comme les consortages d'alpage, sont absolument indépendants de l'organisation politique de la commune. Ils n'ont de comptes à rendre qu'à eux-mêmes et fonctionnent en marge de toute autre institution bourgeoise ou communale. Il est certain que ces associations économiques ont précédé l'organisation politique des bourgeoisies – qui précèdent elles-mêmes l'organisation communale tout juste vieille d'un siècle et demi.

Ce sont, les historiens nous l'ont appris depuis longtemps, des consortages économiques de ce genre qui furent à l'origine de la Confédération des états de la Reuss. Dans le sein d'une organisation communautaire où les intérêts de tous sont en jeu, quelques hommes apprennent à diriger, à penser pour la collectivité, et à agir pour elle. Ainsi se fait l'apprentissage des responsabilités mais aussi l'apprentissage des droits et de la force de la petite collectivité. Un jour, ces hommes demanderont au seigneur des franchises, c'est-à-dire des libertés. D'économique, le consortage devient politique. Nous glissons à la constitution des bourgeoisies qui sont à la base de toute notre histoire politique, car la bannière symbolise, désormais, l'existence d'une personne morale qui tend de toutes ses aspirations vers la liberté. On voit donc que le bisse n'est pas qu'une simple canalisation nécessaire à l'existence économique d'une petite société. Il devient le centre d'une activité commune, collective, et par-là le point de départ d'une cohésion d'intérêts multiples que chaque associé doit défendre par l'intermédiaire de ceux des siens qu'il mandate pour le représenter. Ainsi naît une véritable démocratie dont tous ceux qui la constituent ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Le

procureur n'est pas procureur de droit divin: il le devient par la volonté de tous.

Mais n'oublions pas notre bisse. Il est levé, le tour commence. Chacun connaît le jour et l'heure, voire la demi-heure, où l'eau lui appartient. J'ignore où nos paysans lisaient l'heure précise avant l'existence de l'horloge de précision. Le cadran solaire répondait-il aux injonctions du bâton du bisse et du ratement? Le fait est que pas mal de disputes naquirent de l'usage de cette eau. Nos légendes nous renseignent. Parmi les revenants qui venaient troubler le repos nocturne de nos ancêtres se trouvaient des voleurs d'eau. C'est-à-dire des arroseurs qui détournaient l'eau du bisse à leur profit en des heures qui n'étaient pas les leurs. Chaque hotte de foin avait sa valeur. Une âpre lutte de l'homme contre la misère marquait toutes ces existences. C'est dire qu'une heure d'arrosage supplémentaire valait une meilleure récolte. Tentation curieuse que la théologie morale n'avait peut-être pas prévue! Ceux qui y succombaient devaient s'en accuser au confessionnal. A défaut de quoi, le purgatoire se chargeait de rétablir la justice.

On achetait, on vendait de l'eau du bisse. Entendons: des heures d'arrosage. Les ratements – ceux du moins que j'ai vus appliqués – excluaient l'utilisation du bisse les



dimanches. Le procureur, ces jours-là, pouvait vendre l'eau. Il ne s'en faisait pas faute. Ainsi récoltait-il un petit peu d'argent pour les besoins du ménage collectif.

Les arrosages nocturnes ont donné naissance à des contes innombrables. L'homme ou la femme derrière son falot ou sa lanterne, vu de loin, pouvait évoquer les errements d'une âme en peine en quête d'un pardon. Mais les arroseurs eux-mêmes faisaient souvent d'étranges rencontres. Des bêtes indéfinissables leur barraient le passage. Ou bien ils entendaient les chapelets de la procession des trépassés. Ou bien ils voyaient passer dans l'ombre des ombres plus épaisses qui ne pouvaient être que des oiseaux de malheur. Ils entendaient des voix ou des pas qui les suivaient le long du bisse, les talonnaient sans vraiment les toucher jamais. Les revenants n'avaient pas le droit de toucher les vivants, ni de leur adresser la parole. Mais ils pouvaient répondre aux questions qu'on leur posait et présenter leurs demandes en prières et en messe. Sur leur situation de morts, ils demeuraient muets – comme les morts...

C'est bien toute la vie de nos vigneronnes et de nos montagnards valaisans qui s'inscrit en toile de fond le long de nos bisses. Chêneaux de mélèze, murs de pierre, entailles dans la terre, clairière dans la forêt, coupures dans la moraine, le bisse passe partout, va partout, et l'homme et la femme marchent sur ses bords. De siècle en siècle, l'homme de la terre suit cette veine d'eau salvatrice, cette présence de la vie, écoute ce chant léger qui l'accompagne et lui promet de ne pas l'abandonner à la destruction. Les pluies sont si rares sur ces landes sèches, et les processions si souvent inefficaces, que le seul espoir du salut flotte sur ces eaux domestiquées et consentantes.

Mais voilà, les temps nouveaux

sont venus. L'agriculture de montagne, en particulier, a perdu de son importance. L'homme n'est plus dépendant d'une poignée de foin ou de seigle. L'aisance a remplacé l'extrême pauvreté. Nous n'avons presque plus de paysans vivant du seul produit de la terre. Si la vigne a pris plus d'importance que jadis, l'agriculture de montagne périlite.

De vastes étendues de prairies ne sont plus fauchées... Dès lors, le bisse se trouve inutile. Beaucoup d'entre eux se remplissent de débris et de cailloux. Les chêneaux, pourris, disparaissent. C'est avec une profonde affliction que l'on assiste à des abandons qu'aucune parole de regret ne signale.

Ces serviteurs fidèles et indispensables ont permis aux Valaisans de la montagne, pendant deux ou trois millénaires, de survivre au fléau annuel de la sécheresse et personne ne semble s'affliger de leur disparition.

On peut se demander, parfois, à quoi servent les sociétés dites de développement. Les promenades le long du bisse avaient un charme irremplaçable. Que fait-on pour les sauver de l'irréversible destruction?

Parfois, un mince sentier tarde à disparaître. Mais c'est la présence de l'eau, de l'eau mobile, de l'eau chantante qu'il faudrait assurer.

Si l'on n'y prend garde, demain, les Valaisans ignoreront même que le bisse existait et qu'il sauvait nos ancêtres de la famine.



Restent, il est vrai, les bisces d'arrosage des vignes. Le vigneron demeure tributaire, partiellement du moins, de ces canalisations vieilles, certainement, comme la première plantation de ceps. On a répété à satiété que la vigne était d'origine romaine. Pourquoi ne serait-elle pas celtique, voire ligurienne? La terre et le climat ne l'ont-ils pas appelée depuis les temps dont nous avons perdu la mémoire?

Se promener le long d'un bisse de vigne c'est reprendre les pas de nos plus anciens ancêtres, de

ceux-là mêmes qui les premiers s'installèrent sur nos coteaux et découvrirent la splendeur de nos paysages.

Pour y vivre, il fallait de l'eau. Ils allèrent la chercher au torrent. Ils ouvrirent le premier bisse un peu comme l'enfant qui joue au bord de la source. Et depuis lors, le bisse n'a jamais trahi. Nous devrions nous en souvenir.

¹Article et photos tirées de la Revue «13 Etoiles, reflets du Valais», n°5, mai 1982.

Résultats des votations fédérales du 2 décembre 1984

Une concordance surprenante

Trois objets furent en votation.

L'initiative populaire «pour une protection efficace de la maternité» avec sa proposition de congé parental de neuf mois a été massivement rejetée par 1 288 181 (84,2%) voix contre 241 400 (15,8%) et par tous les cantons.

L'article constitutionnel sur la radio et la télévision et le contre-projet du Conseil fédéral pour une aide aux victimes d'actes de violence criminels ont, comme prévu, aisément passé la rampe avec 1 001 693 et 1 240 078 oui, contre 456 102 et 272 141 non et l'approbation de tous les cantons. La participation au scrutin s'est élevée à 37%.

Lancée par les grandes organisations féminines et soutenue par les partis de gauche et d'extrême gauche, l'initiative sur la maternité demandait la couverture intégrale des soins nécessités par la grossesse et l'accouchement, l'institution d'un congé parental rémunéré de neuf mois pour la mère ou le père – requête qui a soulevé la plupart des oppositions – et la protection étendue contre le licenciement pendant la grossesse,

le congé de maternité et le congé parental.

Les Chambres, le Conseil fédéral et les formations politiques du centre avaient vivement recommandé le rejet de l'initiative puisque, entre autre, certaines de ses exigences étaient jugées trop onéreuses.

L'article constitutionnel radio-TV, qui a remporté l'adhésion de 68,8% des citoyens qui se sont prononcés, n'avait pratiquement suscité l'opposition d'aucun des partis politiques.

Il habilite la Confédération à légiférer dans le domaine des médias électroniques avec une base légale consolidée.

Un premier projet avait été rejeté en 1957, un deuxième en 1976.

Le projet d'aide aux victimes d'actes de violence a été accepté à une très nette majorité, le 82% des votants l'ayant approuvé.

L'aide de la Confédération et des cantons, prévue par la modification constitutionnelle, se concrétisera par une assistance morale et juridique et par une indemnisation équitable lorsque les victimes connaissent des difficultés économiques.

Ein Schweizer im Ausland soll nicht zum Ausländer in der Schweiz werden.

Auf dem laufenden bleiben über alles, was in der Schweiz läuft – dazu brauchen Sie die heimatliche Stimme, die hilft, dass einem Schweizer in der Fremde die Schweiz nicht fremd wird: die Tages-Anzeiger-Fernaussgabe.

Auf 16 Dünndruckseiten ist sie ein Querschnitt durch eine volle Tages-Anzeiger-Woche, durch das ganze Spektrum von der Politik bis zum Sport.

Bestellen Sie das kostengünstige Abonnement oder lassen Sie sich zunächst 4 Ausgaben gratis zum Kennenlernen schicken.

Ich abonniere die Tages-Anzeiger Fernausgabe.

Gewünschte Zustellart:
 Luftpost gewöhnliche Post

Gewünschte Zahlungsweise:
 jährlich halbjährlich
 vierteljährlich

Die ersten 4 Ausgaben sind gratis.
 Ich möchte die Tages-Anzeiger-Fernaussgabe kennenlernen. Schicken Sie mir 4 Ausgaben gratis.

Zustell-Adresse: 7030
 Name: _____
 Vorname: _____
 Strasse: _____
 PLZ/Ort: _____
 Land: _____

Abonnementsrechnung an:
 Name: _____
 Vorname: _____
 Strasse: _____
 PLZ/Ort: _____

Coupon einsenden an: Tages-Anzeiger
 Vertrieb/Verkauf, Postfach, CH-8021 Zürich

Die Preise der Tages-Anzeiger-Fernaussgabe in Schweizer Franken

Gewöhnliche Postzustellung	3 Monate	6 Monate	12 Monate
BRD, Dänemark, Finnland, Frankreich, Italien, Jugoslawien, Luxemburg, Malta, Niederlande, Norwegen, Österreich, Portugal, Schweden, Zypern	22.80	44.80	87.60
Übrige Länder	25.30	49.70	97.40
Luftpostzustellung			
Europa und Mittelmeerländer, Spanisch			
Westafrika	24.60	48.50	94.80
Übrige Länder	27.30	53.60	105.40

Tages-Anzeiger
 FERNAUSSGABE